

## Les établissements sanitaires et médico-sociaux bretons se mobilisent pour la santé au travail

Dans le cadre du plan régional santé au travail (PRST) et sous l'égide du comité régional d'orientations des conditions de travail (CROCT) breton, s'est déroulée le 5 mars dernier, la première rencontre régionale sur la santé au travail, en partenariat avec l'EHPSP.

L'objectif de cette journée était de sensibiliser les établissements de santé et les EHPAD sur la problématique de la santé au travail et de partager des expérimentations ou démarches déjà engagées dans ce domaine.

Dans un champ d'activité complexe soumis à de fortes évolutions, les établissements sont invités à s'engager ou conforter une politique des ressources humaines permettant de "prendre soins de ceux qui nous soignent". Cette démarche est complémentaire aux obligations réglementaires (prévention des risques psycho-sociaux notamment).

Cette journée a rencontré un franc succès avec plus de 300 participants aux profils variés (directeur d'établissements, représentants du CHSCT, médecins du travail, cadres...).

### Mardi 5 mars 2019 : première journée régionale sur la santé au travail

Fruit de la mobilisation des acteurs bretons sur la thématique, la première journée régionale sur la santé au travail avait pour objectif de sensibiliser et d'accompagner les établissements sur les enjeux de la santé au travail par l'apport de connaissances, d'outils méthodologiques ou encore de retours d'expériences. Différents thèmes ont pu ainsi être abordés : la prévention des risques psycho-sociaux, la qualité de vie au travail, ou encore la Gestion prévisionnelle des métiers et des compétences.

Cette journée s'adressait aux directeurs d'établissements, directeurs des ressources humaines, aux préventeurs, cadres en établissement et aux représentants du personnel. Les élèves en formation initiale à l'école des hautes études en santé publique étaient également associés à ce temps d'échange.

### Des enjeux partagés et des débats riches

Les enjeux sont partagés par tous : comment accompagner au mieux les professionnels dans un système de santé en forte évolution avec des conditions de travail souvent exigeantes (horaires décalés, contraintes physiques, risques biologiques et liés aux agents chimiques...) ? Comment prévenir l'usure professionnelle ? Comment permettre de mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle ? Comment rendre plus attractifs les métiers en tension et la fidélisation des professionnels ? Il s'agit d'enjeux sociétaux, sociaux et/ou économiques avec des leviers mobilisateurs du plus grand nombre.

Aussi, les établissements sont invités à se saisir de ces échanges et à poursuivre leurs actions et leurs engagements dans ces démarches, au service d'une amélioration de la santé au travail de leurs personnels.

#### Contact Presse :

ARS Bretagne - Pôle communication

Aurélien Robert – Chargé de communication

02 22 06 72 64 – aurelien.robert@ars.sante.fr

## **Santé au travail, une mobilisation de longue date...**

Parce que de nombreuses études témoignent du lien étroit entre la qualité des soins, la qualité de vie au travail et les conditions de travail des personnels exerçant dans le secteur hospitalier et médico-social, les acteurs bretons se sont mobilisés de longue date sur la thématique. Depuis 2013, un groupe de travail issu du CROCT réunit différents partenaires autour de l'ARS Bretagne (DIRECCTE, ARACT, CARSAT, CNARCL, des psychologues et médecins du travail, des directeurs des ressources humaines des établissements, des représentants des personnels médicaux et non médicaux). Ensemble ils s'attachent à accompagner les établissements de santé et médico-sociaux dans le domaine de la santé au travail.

L'enjeu est de mieux appréhender la prévention des risques professionnels, à outiller les établissements et leur CHSCT sur les questions de santé au travail, à construire un dispositif de prévention de l'usure professionnelle ainsi qu'à améliorer le maintien dans l'emploi.

Le groupe de travail est ainsi venu en appui de l'ARS Bretagne dans le cadre d'appels à candidatures (cahier des charges AAC Contrats Locaux d'Amélioration des Conditions de Travail, AAC Prévention des Risques Psycho-Sociaux, AAC pour faciliter l'accès des personnels à la médecine de prévention). Par ailleurs, en 2018, le groupe de travail a élaboré un document de "recommandations en matière de santé et sécurité au travail formulées à l'occasion de la constitution des groupements hospitaliers de territoire".